

ASSEMBLÉE DU 31 octobre 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 31 octobre 2019.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Dominique L'Heureux, usager du transport en commun, se questionne au sujet des lignes 20 et 27.

CA-2019-094

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2019

3. **Direction générale**
 - 3.1 Calendrier des assemblées du Conseil d'administration pour l'année 2020

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Budget pour l'année 2020
 - 5.2 Grille tarifaire pour l'année 2020
 - 5.3 Partage des coûts d'exploitation du transport adapté – année 2020
 - 5.4 Programme des immobilisations – années 2020-2029
 - 5.5 Affectation de surplus

- 6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1

- 7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat - déneigement des arrêts et des abribus - Gatineau, Hull, Buckingham et Masson-Angers
 - 7.2 Octroi de contrat - déneigement de la station Lorrain
 - 7.3 Octroi de contrat – entretien et garantie du SAEIV

- 8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

- 9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Octroi de contrat – Programme de développement du leadership des employé(e)s cadres

- 10. **Direction de l’approvisionnement**
 - 10.1 Convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés - 2020

- 11. **Levée de l’assemblée**

CA-2019-095

Adoption du procès-verbal de l’assemblée du 26 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 26 septembre 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-096

Calendrier des assemblées du Conseil d’administration pour l’année 2020

ATTENDU QU’en vertu de l’article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le Conseil adopte annuellement le calendrier de ses assemblées;

ATTENDU QU’il y a lieu que les assemblées ordinaires du Conseil soient tenues aux dates et heures indiquées au calendrier ci-dessous pour l’année 2020 :

Assemblées du Conseil d'administration 2020		
Jeudi, 30 janvier à 18 h	Jeudi, 28 mai à 16 h	Jeudi, 29 octobre à 16 h
Jeudi, 27 février à 16 h	Jeudi, 25 juin à 16 h	Jeudi, 26 novembre à 16 h
Jeudi, 26 mars à 16 h	Jeudi, 27 août à 16 h	Jeudi, 17 décembre à 16 h
Jeudi, 30 avril à 16 h	Jeudi, 24 septembre à 18 h	

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 ET RÉSOLU :

QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société pour l'année 2020, tel que décrit au préambule de la présente résolution, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-097

Budget pour l'année 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société a l'obligation de déposer, pour adoption à la Ville de Gatineau, son budget pour l'exercice financier suivant;

ATTENDU QUE le budget 2020 de la Société de transport de l'Outaouais s'élève à 158,8 M\$;

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoit une somme de 4 M\$ pour les améliorations de service;

ATTENDU QUE les acquisitions d'immobilisations pour les opérations courantes seront puisées du budget d'opération et du fonds d'immobilisation;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE le budget 2020 de la Société de transport de l'Outaouais, s'élevant à 158,8 M\$, soit adopté;

QUE la somme de 4 M\$ soit réservée pour les améliorations de service en 2020;

QUE l'échelle salariale applicable au personnel d'encadrement soit majorée de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2020, telle que prévu au budget;

QUE les acquisitions d'immobilisations pour les opérations courantes soient puisées du budget d'opération et du fonds d'immobilisation;

QUE ledit budget soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-098

Grille tarifaire pour l'année 2020

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société doit informer la Ville de Gatineau des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget;

ATTENDU QUE la Société offre à sa clientèle l'accès à une large gamme de forfaits sur carte à puce, ainsi qu'un porte-monnaie électronique ainsi que des modes de paiement plus traditionnels;

ATTENDU QUE la structure tarifaire proposée en 2020 continue de valoriser la fidélisation et l'usage accru des titres sur carte à puce;

ATTENDU QUE la Société a prévu, à même ses prévisions budgétaires 2020, une hausse moyenne de 1,5 % de sa grille tarifaire :

Titre	Catégorie	Tarif 2020
Abonnement mensuel	Adulte	99,00 \$
	Étudiant/Tarif social ⁽¹⁾	64,00 \$
	Aîné	43,00 \$
Programme Fidélité	Adulte	89,10 \$
	Aîné	38,70 \$
PME (porte-monnaie électronique)	Adulte	3,50 \$
	Étudiant/Aîné/Tarif social ⁽¹⁾	2,60 \$
Billet	Adulte/Étudiant/Aîné	4,00 \$
Comptant	Adulte/Étudiant	4,00 \$
	Aîné	2,60 \$
Passe-temps (1 jour)	Adulte/Étudiant/Aîné	7,00 \$
Escapade (3 jours)	Adulte/Étudiant/Aîné	20,00 \$
La passe ZAP	12 à 16 ans	21,00 \$
La passe ZAP +	12 à 16 ans	26,00 \$
Campuce STO	21 ans et plus	74,25 \$

⁽¹⁾ Admissibilité basée sur le revenu

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE les tarifs indiqués au budget 2020 et détaillés ci-haut soient acceptés et mis en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-099

**Partage des coûts d'exploitation du transport adapté –
année 2020**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de l'Outaouais a l'obligation d'offrir, à l'intérieur de son territoire, un service adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le Service de transport adapté est en place depuis le 13 avril 1981;

ATTENDU QU'en date de jour, la Société a adopté son budget pour l'année 2020, lequel budget inclut les prévisions budgétaires du transport adapté, au montant de 8 860 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du Programme de subvention au transport adapté, le ministère des Transports accorde aux organismes publics de transport en commun une subvention maximale de 65 % des dépenses admissibles du transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE la Société de transport de l'Outaouais accepte de payer le coût net relié au budget du transport adapté;

QUE la contribution de la Ville de Gatineau au transport adapté soit établie à 4 840 000 \$ pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-100

Programme des immobilisations –années 2020-2029

ATTENDU QU'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société doit, chaque année, produire le Programme de ses immobilisations pour les dix (10) prochaines années, en conformité avec son Plan stratégique;

ATTENDU QUE ledit Programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, par période, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit engager ou effectuer la Société et dont la période de financement excède douze (12) mois;

ATTENDU QUE le Programme des immobilisations pour les dix (10) prochaines années a été produit, que les membres du Conseil

d'administration en ont pris connaissance et qu'ils sont en accord avec son contenu;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le Programme des immobilisations de la Société, pour les dix (10) prochaines années, soit approuvé;

QUE ledit Programme des immobilisations soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-101

Affectation de surplus

ATTENDU QUE le fonds d'immobilisation a pour objet de financer la partie non subventionnée de toute acquisition, réparation ou rénovation d'un bien immobilisé;

ATTENDU QUE les projets de l'ordre de 6,3 M\$ sont inscrits au Programme des immobilisations pour les années 2019 et 2020 et que ces projets seront financés par le fonds d'immobilisation;

ATTENDU QUE les fonds disponibles à même le fonds d'immobilisation sont actuellement à 3,5 M\$;

ATTENDU QU'il est recommandé d'affecter une somme de 2,8 M\$ des surplus accumulés au fonds d'immobilisation laissant ainsi un solde de 4,3 M\$ au surplus accumulé;

ATTENDU QUE la somme de 2,8 M\$ est disponible à même nos surplus accumulés, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 19-128;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE la somme de 2,8 M\$, provenant du surplus accumulé, soit affectée au fonds d'immobilisation pour réaliser les projets inscrits au Programme des immobilisations pour les années 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-102

Octroi de contrat – déneigement des arrêts et des abribus – Gatineau, Hull, Buckingham et Masson-Angers

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour le déneigement des arrêts et des abribus – Gatineau, Hull, Buckingham et Masson-Angers pour la période hivernale 2019-2020;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)		
	Gatineau	Hull	Buckingham et Masson-Angers
Excavation CH (8891788 Canada Inc.)	159 358,22 \$	191 160,88 \$	28 508,05 \$
Eric Nault (6005608 Canada Inc.)	-	944 232,19 \$	-
Paysagiste Envert & Fils (6535755 Canada Inc.)	633 857,18 \$	-	138 130,97 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des Opérations – Service de l'entretien, recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit l'offre d'Excavation CH (8891788 Canada Inc.);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-130;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
 APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement pour les arrêts et abribus des secteurs Gatineau, Hull, Buckingham et Masson-Angers pour la saison hivernale 2019-2020, soit octroyé à Excavation CH (8891788 Canada Inc.), au montant de 379 027,16 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-103

Octroi de contrat – déneigement de la station Lorrain

ATTENDU QUE la station Lorrain deviendra opérationnelle à l'automne 2019 et qu'il sera nécessaire de déneiger cette dernière afin de la rendre accessible et sécuritaire aux usagers;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour le déneigement de la station Lorrain pour la saison hivernale 2019-2020, avec possibilité d'une année d'option, et qu'à la suite de celui-ci, quatre (4) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	Prix (incluant les taxes)	Rang
P. Munro Group Inc.	112 388,06 \$	1
Excavation CH (8891788 Canada Inc.)	114 515,10 \$	2
Paysagiste Envert & Fils (6535755 Canada Inc.)	121 643,55 \$	3
Piscine et déneigement Larose Inc.	30 575,30 \$	Désisté*

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des opérations – Service de l'entretien recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de P. Munro Group Inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-131;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement de la station Lorrain, pour la saison hivernale 2019-2020, avec possibilité d'une année d'option pour la période hivernale 2020-2021, soit octroyé à P. Munro Group Inc., au montant de 112 388,06 \$, taxes incluses, si l'année d'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-104

Octroi de contrat – entretien et garantie du SAEIV

ATTENDU QUE la Société s'est dotée d'un nouveau système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV), fourni par INEO Systrans en 2016, au coût de 7 813 776,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'ensemble du parc d'autobus, soit trois cent quarante-cinq (345) autobus, est équipé du système SAEIV;

ATTENDU QU'il est primordial de maintenir une garantie des équipements et de bénéficier d'une assistance du fournisseur pour les applications;

ATTENDU QU'INEO Systrans, fournisseur unique des garanties et du support matériel du SAEIV, a soumis une offre pour le contrat d'entretien et de garantie pour la troisième année, pour la période allant du 24 novembre 2019 au 23 novembre 2020, au montant de 217 023,79 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-137;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'entretien et garantie du SAEIV, pour la période allant du 24 novembre 2019 au 23 novembre 2020, soit octroyé à INEO Systrans, au montant de 249 523,10 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-105

Octoi de contrat – Programme de développement du leadership des employé(e)s cadres

ATTENDU le Plan stratégique 2017-2026 de la Société et principalement, notre but stratégique numéro 1 – Placer le client au cœur de nos décisions et actions;

ATTENDU le changement de culture qui s'opère actuellement dans l'organisation afin de centrer nos actions sur la clientèle, la mobilisation des ressources et la performance;

ATTENDU le but numéro 4 du Plan directeur Ressources humaines – Développer les compétences de nos ressources humaines -ainsi que le Plan d'action 2019 de la Direction des ressources humaines;

ATTENDU la volonté de la Société d'instaurer une stratégie de valorisation de la main-d'œuvre ainsi que des stratégies d'attraction et de fidélisation, comme le proposent les employeurs de choix, et que dans ce contexte, il est souhaité de mettre en place un Programme de développement du leadership pour l'ensemble de ses employé(e)s cadres;

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offres public visant à retenir les services d'une ou de plusieurs firmes pour dispenser les services professionnels dans le cadre de ce programme, le Comité de sélection a retenu les propositions de deux (2) firmes afin de réaliser les quatre (4) volets, dont voici le détail :

1^{er} contrat	Mandats	Firme	Prix (incluant les taxes)
Volet 1	Services professionnels de formation	Actualisation IDH Inc.	68 985,00 \$
Volet 4	Services professionnels d'évaluation multisources	Actualisation IDH Inc.	28 053,90 \$
Total :			97 038,90 \$

2^e contrat	Mandats	Firme	Prix (incluant les taxes)
Volet 2	Services professionnels de coaching et de codéveloppement	EPSI	145 190,43 \$
Volet 3	Services professionnels d'évaluation psychométriques	EPSI	20 178,11 \$
Total :			165 368,54 \$

ATTENDU QUE le Comité de sélection, suite à la plénière, recommande de retenir les soumissions les plus avantageuses pour la Société et ayant obtenu le meilleur pointage, soit Actualisation IDH Inc. pour les services professionnels de formation et d'évaluation multisources ainsi que EPSI, pour les services professionnels de coaching et de codéveloppement ainsi que pour les évaluations psychométriques;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver l'octroi de contrat d'EPSI, celui-ci excédant 100 000 \$, et que les fonds seront puisés à même les surplus accumulés, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-136;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour services de coaching, de codéveloppement et d'évaluation psychométrique, dans le cadre du Programme de développement du leadership des employé(e)s cadres de la Société, soit octroyé à EPSI, au montant de 165 368.54\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-106

Convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés - 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), toute société de transport en commun peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats constitué de sociétés et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public, permet à toute société de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les sociétés sont en mesure d'établir, dès maintenant, certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2020;

ATTENDU QUE des ententes seront conclues au cours de la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2020 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des sociétés mandantes à la société mandatée;

ATTENDU QU'un projet de convention cadre pour divers achats regroupés en 2020 a été élaboré décrivant les obligations et responsabilités des sociétés de transport à l'égard de ces achats regroupés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la convention cadre pour divers achats regroupés en 2020 et que le directeur général ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité.

CA-2019-107

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 25.

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau,
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 31 octobre 2019**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux